



# ANIÈRES

## AUX HABITANTS DE LA COMMUNE D'ANIÈRES

### Changement au sein de l'Exécutif communal

Anières, le 28 mars 2019

Chères Aniéroides, chers Aniéroides,

J'ai le plaisir de vous informer qu'après une longue absence pour raisons de santé, j'ai repris mes fonctions le 1er février dernier.

Je me réjouis d'être à nouveau « aux affaires » et de vous rencontrer bientôt lors des prochains événements organisés par notre Commune.

Madame l'Adjointe au Maire, Caroline Benbassat-Dufour, a démissionné de ses fonctions le 7 février 2019.

Conformément à la Constitution genevoise ainsi qu'à la Loi sur l'exercice des droits politiques, sa succession devra faire l'objet d'une élection complémentaire. N'importe quelle personne ou groupe politique peut déposer une candidature qui doit être munie de 15 signatures d'électrices et d'électeurs de la Commune. Si les étrangers résidents de la Commune depuis plus de 8 ans ont le droit de vote sur le plan communal, ils n'en sont pas pour autant éligibles à une telle fonction.

La date de l'élection complémentaire d'un-e Adjoint-e au Maire de la commune d'Anières a été fixée au 15 septembre 2019 pour le premier tour et au 6 octobre 2019 pour l'éventuel second tour.

La mise à disposition des listes de candidatures auprès du service des votations et élections est fixée au lundi 1er avril 2019 pour le premier tour et au lundi 16 septembre 2019 pour l'éventuel second tour. Le délai de dépôt des listes de candidatures est fixé, pour le premier tour, au lundi 24 juin 2019 avant 12h et, pour l'éventuel second tour, au mardi 17 septembre 2019 avant 12h.

Cette élection sera tacite si le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir.

A titre de rappel, durant mon absence, la Commune a fonctionné avec trois administrateurs depuis le 14 novembre 2018 et je tiens ici à les en remercier.

Dans l'attente de vous revoir bientôt, je vous adresse, chères Aniéroides, chers Aniéroides, mes meilleures salutations.

Antoine Barde  
Maire